

Accident d'Almameto : une collègue témoigne

[Pays - Faits-divers](#)

Mar 24 Jul 2008 | 00:00

Une employée d'Almameto, qui se trouvait avec la victime au moment du drame, livre sa version des faits. Pour elle, le chauffard n'a pu éviter son collègue, non à cause d'un panneau qui cachait le piéton, mais parce qu'il roulait trop vite. Les mots ont eu du mal à sortir. Jusqu'à ce que la douleur laisse la place à la colère. Aujourd'hui, Marie (1) veut parler. Pour « *rétablir la vraie version des faits* ». Mais aussi « *par respect pour sa famille* ».

Le mercredi après-midi où Franck a perdu la vie, elle se trouvait à ses côtés. « *Nous venions de signer un contrat avec un client. Nous avons traversé la route pour rejoindre les bureaux d'Euroccasion.* »

Vitesse excessive

Le passage piéton se trouvant à l'opposé de leur destination, les deux collègues ont franchi la première double voie, sans incident. C'est en traversant la deuxième partie de la chaussée que Franck Paquet a été fauché par un 4 X 4 qui arrivait sur la droite, rue Gervolino, au 4e km.

« *Nous étions presque arrivés au trottoir quand j'ai vu la voiture foncer vers nous à grande vitesse. Au lieu de freiner, le conducteur a zigzagué pour nous éviter, raconte Marie. Je ne sais pas par quel miracle je m'en suis sortie. Je sais juste que j'ai juste eu le temps de me précipiter sur le côté de la route. Franck a sans doute eu un moment d'hésitation.* » Le choc fut d'une extrême violence. Le corps de la victime a été projeté une quinzaine de mètres plus loin, contre un poteau en fer.

Pour Marie, c'est avant tout la vitesse du chauffard et un défaut de maîtrise qui sont à mettre en cause dans cet accident. « *Nous n'étions cachés par aucun panneau. Il roulait tout simplement trop vite et a dû être surpris de nous voir sur la route.* » Une conductrice, qui roulait derrière le 4 X 4 peu avant l'accident, a également déclaré que le chauffeur roulait bien au-delà des 50 km/heure autorisés. Des analyses ont révélé la présence de cannabis dans ses prélèvements sanguins. Le conducteur a été entendu par le parquet. Une information judiciaire a été ouverte.